

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 06 JANVIER 2025

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme Céline HUBERT a donné procuration M. Samuel LOREAU ;
Mme Estelle MAROLLEAU a donné procuration à M. Arnaud GUEUDET ;
M. Jérôme MAURIER a donné procuration à Mme Tiphaine FURIC ;
M. Patrick PISCIONE a donné procuration à Mme Estelle PELLETIER ;
Madame Caroline DESNOS, excusée ;
Mme Mélanie GROSBOIS excusée ;
Mme Muriel NOIROT excusée ;
M. Sylvain PERRAULT excusé.
M. Bruno ROBERT excusé.

Secrétaire de séance : Mme Émeline STEINIRGER

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents.....20
Nombre de suffrages exprimés..... 24
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

➤ **Vœux du Maire au conseil.**

Bonjour à tous,

En ce premier conseil de l'année, je vous adresse, à vous et vos proches, à ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de bons moments, que ce soit au sein de vos familles, vos amis, dans vos activités professionnelles et bien sûr dans les activités bénévoles auxquelles vous participez.

Une pensée amicale à Bruno ROBERT, toujours hospitalisé et à Muriel NOIROT en convalescence. Meilleurs santé à eux.

Nous abordons ce soir la dernière année pleine du mandat. J'ai pris le temps ces dernières semaines de rencontrer chacun d'entre vous pour faire le point sur les derniers ajustements à apporter dans le fonctionnement des commissions ou du conseil pour nous améliorer.

C'est l'année où nous allons travailler les projets qui doivent être livrés avant la fin du mandat, réfléchir et lancer ce que nous avons promis dans la profession de foi lors de l'élection de 2020.

Je pense notamment à la salle d'expression culturelle.

Comme toujours l'année 2024 a été riche de dossiers complexes même si nous étions sur une année de fin de dossiers plus que de lancement de nouveaux. Je pense notamment à :

- Une année Olympique. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la très belle fête du 28 mai dernier. C'est à jamais une fête qui s'est passée chez nous et pas ailleurs, nous nous sommes distingués !
- Une année où nous devons rapidement reconstituer notre trésorerie. Il n'en a rien été avec une erreur fiscale qui nous retarde la perception de 350 K€, et avons mis plus de 6 mois à toucher les 595 K€ de dotation européenne dans le dossier de l'école Edmond GIRARD. Cela a été fait le 30 décembre, ouf.
- Une année où des tensions sont apparues en centre-ville. J'ai clarifié la position institutionnelle lors de mes vœux à la population. Nous devons aussi en parler tous ensemble avant de prochaines étapes.
- L'étude Ville Ouverte est bien lancée, c'est quand même un sujet bien sympathique qui nous passionne. @ suivre en 2025.
- Les travaux de chacune de vos commissions qui œuvrent sur les grands projets comme les petits. 2025 est l'occasion de faire progresser ce que nous arbitrerons lors du conseil privé préparatoire eu budget début février.

Bref, je ne vais pas refaire l'article de tout 2024 mais je vous remercie tous très chaleureusement de votre action sur le terrain, dans les commissions, dans les satellites de la collectivité et ici bien sûr en Conseil. Je ne vous cache pas ma fierté de rencontrer les Lionnais souriants et heureux d'habiter notre belle commune, reconnaissant, par là même, l'action municipale même si beaucoup de choses sont perfectibles.

Pour conclure, je salue l'implication et l'efficacité des services municipaux dans toutes les facettes de leur action, quelle que soit leur mission, âge, grade ou qualité.

Bonne année et bon conseil à tous.

➤ **Vœux au Maire du 1^{er} adjoint.**

Monsieur le Maire, mon cher Etienne,

En vertu de la tradition républicaine, il me revient, en tant que 1er adjoint, l'honneur et le plaisir de vous présenter, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, à l'occasion de cette nouvelle année, nos vœux les plus sincères de bonheur, de réussite dans vos projets et, surtout, de bonne santé à vous-même, ainsi qu'à votre épouse, vos enfants et à tous ceux qui vous sont chers.

Alors que 2024 s'est achevée sur un monde en forte tension climatique et politique, notre pays n'est pas en reste avec la situation politique compliquée que l'on connaît.

Formulons donc le vœu que l'année 2025 soit remplie d'espérance et de paix qui la rendront heureuse, de projets et de progrès qui la feront être réussie.

Vous avez prononcé cette année vos dix-septièmes vœux en tant que maire du Lion d'Angers.

Une commune plus que jamais accueillante (les derniers chiffres de l'INSEE nous le démontrent), vertueuse et moteur de notre territoire.

Sachez, Cher Etienne, que vous pouvez toujours et encore vous appuyer sur l'investissement sans faille de nous tous, vos collègues du conseil municipal, adjoints et conseillers, qui sont à l'image du Lion d'Angers : actifs, ouverts, investis.

Je voudrai remercier également tout le personnel communal pour le service rendu, saluer leur travail et leur adresser également tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. M. le Directeur général des services, vous leur transmettez. Ils savent mettre leur expérience au service des élus et de toute la population afin que Le Lion d'Angers continue d'être une commune où il fait si bon vivre.

Le bien-vivre ensemble... voilà une expression qui définit si bien notre commune. Combien d'habitants ou de personnes extérieures me disent, nous disent, qu'ils se sentent bien au Lion d'Angers, et qu'on y sent une commune agréable à vivre où le « partage » prend tout son sens.

Ici au Lion d'Angers, nous essayons de partager des valeurs essentielles : la liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité... Elles sont le ciment de notre projet et le fondement de l'action de l'équipe que vous menez.

Dans un Monde qui se cherche et peine à trouver des repères stables, nous savons – Nous, Lionnais - pouvoir nous appuyer sur ces fondations communes. Elles doivent être notre socle, notre bien commun, notre équilibre.

M. le Maire, vous nous avez détaillé dans vos vœux à la population nos nombreux motifs de satisfaction et de fierté.

Dans ce cadre, profitons-en pour redire Merci aux artisans, commerçants, agriculteurs, entrepreneurs et responsables d'association de faire vivre notre commune ; ces associations qui sont le cœur battant des activités communales. Elles agissent tout au long de l'année, grâce à leurs bénévoles, pour renforcer le lien social. N'oublions pas non plus l'action essentielle de notre CCAS.

Le Lion d'Angers est bien plus que le regroupement des individus qui la compose. Notre commune est à la fois une et multiple, diverse et équilibrée. Elle est forte d'une dynamique de projet, d'une dynamique humaine et collective.

Cette dynamique, M. le Maire, nous continuerons de la mettre en œuvre en 2025 à vos côtés.

Notre vivre ensemble, c'est avoir en même temps l'audace de la jeunesse, et la sagesse de l'expérience... c'est un état d'esprit, NOTRE état d'esprit ! Alors oui, soyons fiers d'embrasser cet état d'esprit qui nous permet à nous élus, de défendre les intérêts de notre commune pour et avec nos habitants. Nous serons meilleurs et plus forts ensemble, les uns avec les autres, les uns pour les autres.

A tous, enfin, je vous souhaite pour 2025, au-delà de la santé, beaucoup de plaisirs dans vos vies.

Que 2025 puisse être, et selon les croyances de chacun, à la hauteur de nos espoirs ou de nos espérances.

Que cette nouvelle année continue de voir s'épanouir notre collaboration et que l'amitié et la solidarité continuent à éclairer nos vies.

En guise de conclusion de ces vœux pour 2025, je reprends à mon compte la belle citation de Confucius dans ses Entretiens: « **Appliquez-vous à garder en toute chose le juste milieu** ».

Meilleurs vœux à vous tous ! Je vous remercie.

M. Étienne GLÉMOT remercie M. MUHAMMAD et annonce la présence de Mme Virginie GUICHARD et de M. Arnaud GABORIAU dans le cadre de la tournée des conseils intercommunaux. Il invite les élus à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

À la rencontre des conseils municipaux du territoire des Vallées du Haut Anjou

Intervention de :

- Mme Virginie GUICHARD, 2nde Vice-Présidente de la C.C.V.H.A. au Projet de Territoire, aux transitions écologiques et la stratégie territoriale, aux mobilités, à la gouvernance, à l'organisation et l'évaluation des politiques publiques
- M. Arnaud GABORIAU, Directeur Général des Services de la C.C.V.H.A.

Mme Virginie GUICHARD présente ses meilleurs vœux à tous.

Elle indique, comme cela a été évoqué lors de la conférence des maires, que l'une des marques de fabrique de la C.C.V.H.A. est de venir à la rencontre des élus du territoire lors des conseils municipaux. L'objectif de cette démarche est de pouvoir écouter et entendre ce que les élus ont à dire, de répondre à leurs questionnements sur des fonctionnements ou des projets concernant Le Lion d'Angers mais aussi les autres communes du territoire.

Elle déclare que la C.C.V.H.A a construit un projet de territoire faisant en sorte que l'ensemble des services soient positionnés sur tout le territoire, la particularité étant que Le Lion d'Angers se trouve au centre.

Du fait de la répartition des services sur le territoire, elle explique que de la frustration pourrait par exemple s'exprimer au sujet de la petite enfance au Lion d'Angers, car la ville pourrait s'estimer moins bien dotée par rapport à sa dynamique. En effet, Val d'Erdre a vu ses bâtiments rénovés, bientôt ce sera le cas aux Hauts d'Anjou, et le temps du Lion d'Angers viendra après.

M. Étienne GLÉMOT affirme que dans le domaine de la petite enfance, la commune est dotée de très bonnes associations.

Mme Virginie GUICHARD souligne que l'une des grandes réussites de la C.C.V.H.A. pour ce mandat concerne l'ensemble des publics et l'accueil des services publics, à savoir réussir à offrir à chaque habitant un service à moins d'un quart d'heure de chez lui. Aujourd'hui il existe une France Services au Lion d'Angers, une au Louroux-Béconnais et celle des Hauts d'Anjou sera prochainement rénovée.

L'objectif de cette année, qui concerne peut-être un peu moins Le Lion d'Angers mais plutôt Andigné, est de préparer la deuxième étape du projet, qui consiste désormais à développer une offre de services de qualité au plus près des usagers. Mme Virginie GUICHARD explique que l'idée est de déployer, hors les murs, les services des France services, en formant mieux dans les accueils de mairie, en donnant de l'accessibilité pour des consultations en visio, en imaginant de l'itinérance... ce qui peut être précieux pour les communes déléguées qui n'ont pas ces services chez elles.

Mme Virginie GUICHARD ajoute qu'en terme de services de proximité, la C.C.V.H.A. étudie la question du lien avec d'autres services ou intervenants, tels les services sociaux du Département, de plus, la C.C.V.H.A. réalise aussi un travail d'animation.

Sur les autres volets de développement d'offres de services aux usagers, l'une des actions majeures est le passage à la gratuité de l'ensemble du réseau des bibliothèques. Chaque lecteur inscrit peut désormais accéder gratuitement aux livres et aux disques présents sur tout le territoire. C'est le service qui se déplace et non l'utilisateur.

M. Étienne GLÉMOT précise que, comme plusieurs bénévoles des bibliothèques, il était de prime abord attaché à une participation financière au service. Il informe qu'il sera présent à l'assemblée générale de la bibliothèque pour expliquer que la gratuité a été choisie, parce que le coût de la gestion de l'argent à récolter était cinq fois plus élevé que l'argent collecté en raison des modalités imposées par la loi (création de régie...).

Puis, Mme Virginie GUICHARD présente quelques chiffres clés de 2023, dans l'attente des bilans 2024 :

- Sur la C.C.V.H.A., qui regroupe environ 36 000 habitants, les bibliothèques ont enregistré plus de 4 500 emprunteurs, soit plus d'une personne sur dix, ce qui est remarquable.
- Plus de 11 000 accueils et accompagnements ont été réalisés au sein des France services. La progression entre 2022 et 2023 est de plus de 20%, avec l'ouverture du Louroux-Béconnais.

M. Étienne GLÉMOT rappelle que France Services traite de nombreux sujets et problématiques ; lui-même s'y était d'ailleurs rendu pour se renseigner lorsque son fils a eu 18 ans. Les France Services permettent de gagner du temps en cas de doute ou de méconnaissance sur un sujet.

M. Bernard GABORIAUD ajoute que France Services est très fréquenté.

Mme Virginie GUICHARD confirme que France services aide dans de nombreux domaines.

Mme Marie-Claude HAMARD complète en disant qu'il y a toujours un très bon accueil, très positif, ainsi qu'au niveau de la Maison départementale des solidarités.

Mme Virginie GUICHARD atteste que le personnel est épatant.

M. Richard GUILLEMIN déclare qu'à l'heure où les services ferment un peu partout, cela prouve bien que les usagers se rendent dans les structures dédiées lorsqu'elles existent.

M. Étienne GLÉMOT corrobore que les usagers ont besoin de ces services. Les 11 000 personnes comptabilisées pour l'année 2023 ont ainsi pu trouver une réponse.

Mme Virginie GUICHARD reprend que le prochain objectif de la C.C.V.H.A. est d'aller vers les communes en formant mieux les agents d'accueil, ce qui est déjà amorcé avec la montée en compétence des agents sur un certain nombre de sujets. Ainsi, l'utilisateur peut obtenir une réponse agrémentée d'un visage et d'un sourire.

Mme Virginie GUICHARD continue la présentation du bilan des réalisations de la C.C.V.H.A. avec le point « créer des conditions du développement local et de l'attractivité du territoire », et en premier lieu l'aménagement du territoire.

En effet, l'un des sujets importants de la C.C.V.H.A est le P.L.U.I. (Plan local d'urbanisme intercommunal) et son lien avec le SCoT (Schéma de cohérence territoriale). Actuellement, toutes les communes sont d'ailleurs consultées sur le SCoT.

Puis concernant la partie attractivité économique et touristique, elle annonce que l'activité économique se porte bien au Lion d'Angers.

Elle explicite son discours par des chiffres clés, tout en rappelant que chaque commune est, tour à tour, aidée par la C.C.V.H.A. :

- **717** kilomètres de voirie communautaire ont été entretenus, hors bourg et hors zones d'activités.
- **19** exploitations agricoles du territoire ont été accompagnées individuellement dans le cadre du dispositif pilote « *transmission des exploitations agricoles* », et d'autres exploitations sont aidées de manière collective.
- **15** entrepreneurs ont été accompagnés, **14** entreprises financées, **164 600 €** de prêts d'honneur attribués en 2023 dans le cadre du dispositif Initiative Anjou, notamment sur le territoire du Lion d'Angers et sur les Hauts d'Anjou, preuve du dynamisme économique.
- **23** sentiers d'intérêt touristique, soit **300** kilomètres de sentiers ont été répertoriés, aménagés et balisés.

Mme Virginie GUICHARD poursuit avec l'une des compétences majeures de la C.C.V.H.A., la préservation de l'environnement :

- Protéger la biodiversité et les ressources en eau :
 - Assainissement collectif : un gros schéma est en cours sur l'assainissement collectif afin de remettre progressivement à niveau les stations et les réseaux de chaque commune, conformément au système de solidarité de la C.C.V.H.A.,
 - Restauration des mares bocagères et en soutien à la plantation de haies bocagères, en sachant que le territoire du Lion d'Angers est moins bocager que d'autres parties du territoire C.C.V.H.A.,
 - Plan de gestion de l'espace naturel sensible.
- Conduire une démarche de transition énergétique :
 - Soutien au développement des énergies renouvelables,
 - Accompagnement des habitants sur le chemin de l'économie d'énergie et de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Mme Virginie GUICHARD signale que des questions vont prochainement se poser en raison du gros succès des aides aux particuliers pour l'équipement photovoltaïque. En effet, l'objectif était d'amorcer les démarches pour la transition énergétique, ce qui a été concluant, mais la C.C.V.H.A. y a consacré une grosse enveloppe. Ce dispositif va-t-il perdurer ? Des sujets de réallocation sur d'autres politiques sont envisagés. Ce dispositif a permis et permet de déclencher des appels et des demandes de rendez-vous auprès d'Alizés, le partenaire de la C.C.V.H.A., mais également d'échanger avec les usagers sur les possibilités de rénovation plus globales du logement et notamment sur l'économie d'énergie (49 subventions versées, soit près de 19 110 € d'aides en vue de l'installation de 1 115 m² de panneaux photovoltaïques en 2023 ; 345 conseils téléphoniques sur la rénovation énergétique, 71 rendez-vous conseil en permanence en 2023 dans le cadre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique -France Renov').

La C.C.V.H.A. réfléchit ainsi à la création d'une plateforme unique, sous la forme d'une maison dédiée aux questions sur l'habitat, qui permettrait de donner quasi l'ensemble des informations aux usagers, à l'image de France Services ou de la M.S.A.

- Œuvrer pour une mobilité durable :

Mme Virginie GUICHARD cite les 2 700 inscrits sur Blablacar daily et les 355 000 kilomètres parcourus en 2023 dans le cadre du service de covoiturage domicile-travail. Elle informe que le Conseil Régional arrête sa politique de soutien au co-voiturage, mais que la C.C.V.H.A. maintient les aides pour le moment, tout en se donnant un temps de réflexion.

Mme Marie-Claude HAMARD souhaite apporter une petite précision : le co-voiturage concerne bien uniquement le trajet domicile / travail. Il est à différencier du transport solidaire.

Mme Estelle PELLETIER prend la parole pour poser une question concernant la transition écologique : un recensement a été effectué pour repérer les endroits où pourraient être installés des panneaux photovoltaïques. Elle souhaiterait savoir quel en est le bilan ?

Mme Virginie GUICHARD explique que plusieurs recensements ont eu lieu. Celui relatif aux zones d'accélération devait être réalisé avant fin juin 2024. Ainsi, toutes les communes de la C.C.V.H.A. ont délibéré, puis porté les zones définies dans un atlas qui sera vu par le Département et la Région. Au niveau du Département, très peu de communes n'ont pas encore terminé de délibérer et de cartographier leurs objectifs. À l'échelle de la région, tous les E.P.C.I. (Établissements publics de coopération intercommunale) n'ont pas fini ce travail. La Préfecture, sauf contre ordre, devrait reconsolider si les zones portées permettent d'atteindre les objectifs qui avaient été donnés, notamment celui du P.C.A.E.T. (Plan climat-air-énergie territorial).

Ces recensements ont permis aux E.P.C.I. (Établissements publics de coopération intercommunale) et au Département de déterminer des orientations. La Région devait de son côté vérifier que cela répondait aux objectifs que s'était donné l'État en terme de production d'énergie renouvelable (production de mégawatts en éolien, en photovoltaïque...), or cette phase est actuellement en suspens.

Les zones vont finir par être publiées, et bien que l'allègement d'un point de vue administratif pour les porteurs de projet n'est pas certain, cela permettra de voir de fait, quelles sont les communes pour lesquelles les conseils municipaux actuels sont d'accord pour le développement de ces projets.

La C.C.V.H.A. disposait déjà d'atlas, qui lui ont d'ailleurs servi de base, sur le solaire (avec les petits parcs solaires villageois, les toitures intéressantes sur les patrimoines communaux et intercommunaux), sur l'éolienne et sur la méthanisation.

La C.C.V.H.A. débute ainsi la phase de développement des petits parcs solaires sur des parcelles publiques de la C.C.V.H.A., donc sur les communes.

Mme Estelle PELLETIER demande si cela correspond aux ombrières ?

Mme Virginie GUICHARD répond que non. La cartographie des parkings publics qui pouvaient recevoir des ombrières a déjà été réalisée avec le S.I.E.M.L., et les communes concernées ont été approchées.

M. David GEORGET complète son propos en disant qu'au niveau du volet investissement, un outil a été créé par la Communauté de communes, le Département et le S.I.E.M.L., il s'agit d'Alter Énergies, qui permet d'aller investir sur des endroits pouvant accueillir des ombrières, que ce soit des secteurs publics ou privés. L'idée étant d'essayer de développer rapidement les projets, sur les zones identifiées par les communes, les zones d'accélération notamment. Sur les plus grands parcs, Alter Énergies est également présent, de même que des acteurs privés, l'enjeu étant d'avoir des projets qui mobilisent le territoire et les habitants.

Mme Virginie GUICHARD demande à M. David GEORGET si, au Lion d'Angers, des zones de parking ont été définies en terme d'investissement. Elle cite l'exemple de Val d'Erdre où il existe désormais des ombrières.

M. David GEORGET le lui confirme. Le parking de l'école Edmond Girard et de la salle de la Mare aux Coq sont désormais équipés d'ombrières. Il existe de plus d'autres zones de parkings identifiées.

Mme Virginie GUICHARD informe que la C.C.V.H.A a dû recapitaliser à Alter Energies face aux nombreuses demandes sur le solaire, sur le bioGNV et sur les éoliennes (ALTER va rentrer au capital dans des sociétés de projet sur la C.C.V.H.A.).

M. David GEORGET précise que la particularité du solaire est qu'il existe différents dispositifs et que selon la taille du projet, de nombreuses études environnementales doivent être menées ou non. Le nouveau sujet de l'agrivoltaïque se complexifie aussi, beaucoup de réflexions sont en cours afin de savoir ce qui est souhaitable pour l'agriculture de demain, et comment accompagner le développement de l'agrivoltaïque... Bien que des décrets soient passés, cela reste encore flou. La Chambre d'agriculture et le S.I.E.M.L. travaillent ensemble pour fournir aux communes une grille d'analyse pour chaque projet, afin que les communes se posent des questions telles que : est-ce que le projet assure une pérennité de l'activité agricole ? est-ce bien un complément de l'activité agricole ?

Mme Virginie GUICHARD indique que la C.C.V.H.A. a comparé les projets à venir par rapport aux objectifs du P.C.A.E.T. (Plan climat-air-énergie territorial) : en solaire, les prévisions sont dépassées, en éolien elles sont très au-delà, par contre en bois énergie elles sont en-deçà de ce qui avait été imaginé, alors qu'en méthanisation la C.C.V.H.A sera dans l'objectif.

M. Étienne GLÉMOT rappelle que les objectifs évoqués sont ceux du P.C.A.E.T. 2025, ceux de 2030 seront beaucoup plus ambitieux, et là, la C.C.V.H.A. sera hélas en retard.

M. Nooruddine MUHAMMAD prend la parole pour revenir sur un sujet qui fait l'objet de gros débats : les 20 millions d'euros d'investissement pour l'assainissement.

M. Arnaud GABORIAU indique que lorsqu'il est question de préservation d'environnement, il convient de prendre en compte la question de l'eau qui est importante. S'il nous paraît naturel d'ouvrir un robinet pour avoir de l'eau, ou encore de se laver avec de l'eau potable, ce n'est pas le cas partout sur le globe. La ressource en eau va se raréfier. Il est donc question à la fois de l'alimentation en eau, mais aussi du rejet des eaux usées dans l'environnement, impliquant le traitement des eaux usées avant de les rejeter, voire de pouvoir les réutiliser.

Auparavant, chaque commune gérait son propre système d'assainissement. Désormais, l'accroissement de la population conduit à plus de rejets, et le souci de préserver l'environnement fait en sorte de rejeter de l'eau plus claire. Les stations créées il y a une trentaine d'année sont vieillissantes et certains des matériaux utilisés à l'époque n'ont pas une durée de vie très longue, ce qui fait que les stations et les réseaux ne sont plus aux normes. Les petites communes seules n'auraient pas eu les moyens de faire face aux réfections nécessaires. La C.C.V.H.A., du fait de son territoire plus large, va mutualiser les travaux et surtout le risque. Sur 10 ans, ces travaux vont représenter 20 millions d'investissements, juste pour mettre au norme les eaux usées. Toutes les stations et tous les réseaux les plus sensibles seront ainsi remis aux normes, ce qui a un intérêt énorme du point de vue de la protection de l'environnement.

M. Étienne GLÉMOT informe qu'un dossier en assainissement est à l'étude avec un pilote.

M. Michel RAYNAL pose la question de savoir comment cela va se passer sur la commune d'Andigné où il n'y a qu'un seul réseau ?

M. Étienne GLÉMOT et M. Richard GUILLEMIN lui répondent que ce n'est pas le cas sur toute la commune.

M. Michel RAYNAL précise que le lotissement où il réside regroupe une quinzaine d'habitations.

M. Étienne GLÉMOT lui confirme que dans le schéma directeur, cette zone est bien répertoriée. Il explique que les travaux se feront en fonction des volumes du nombre d'habitants, certaines communes de 2 000 habitants devant entièrement être revues par exemple, ce qui est prioritaire en terme de pollution. La C.C.V.H.A. prévendra à l'avance lorsque la période d'intervention sur Andigné sera fixée. La mairie fera sa part pour les eaux pluviales et la C.C.V.H.A. se chargera du reste.

M. Michel RAYNAL comprend que ce changement engendrera des travaux pour les habitations concernées.

M. Étienne GLÉMOT répond qu'effectivement ce sera le cas, comme partout en ville. Il pense par ailleurs qu'une séparation de réseau a déjà dû être réalisée.

M. Michel RAYNAL lui assure que non, toutes les eaux usées se trouvent sur un même réseau équipé d'une pompe de refoulement. Ce système a été installé il y a de nombreuses années.

M. Arnaud GABORIAU détaille que le schéma directeur a inscrit 7 opérations pour Le Lion d'Angers et 2 pour Andigné, et au total une quarantaine d'opérations sur la C.C.V.H.A.

M. Michel RAYNAL demande si le délai pour les travaux est connu et si une nouvelle tranchée est prévue pour un deuxième circuit ?

M. Arnaud GABORIAU note de vérifier sur le schéma directeur quelle date est envisagée afin de pouvoir donner une réponse à M. Miche RAYNAL rapidement.

M. Étienne GLÉMOT explique qu'effectivement, lorsqu'une rue est en unitaire, le réseau actuel devient le réseau d'eaux pluviales et un réseau d'assainissement est créé à côté. Des tabourets sont ensuite installés en limite de propriété pour que les habitants réalisent, à leur charge, les travaux pour se raccorder.

M. Étienne GLÉMOT remercie Mme Virginie GUICHARD et M. Arnaud GABORIAU pour leur présentation.

21h16 : Mme Virginie GUICHARD et M. Arnaud GABORIAU quittent la salle des conseils.

Avant de débiter le conseil municipal, M. Étienne GLÉMOT rappelle qu'un élu en situation de conflit d'intérêts sur un ou plusieurs points d'une délibération, doit se signaler pour éviter les problématiques d'inéligibilité et de contestation.

Le secrétaire de séance désigné est Mme Émeline STEINIRGER.

Ouverture de la séance à 21h16 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2024.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- 12/12 : Réunion avec Anjou fibre, à Brissac, sur tous les blocages du Lion d'Angers. M. Étienne GLÉMOT envoie actuellement des sms et des e-mails aux habitants concernés pour connaître l'avancée de leur dossier.
- 14/12 : Rencontre des habitants du bocage au sujet de la taille des haies. Le courrier adressé aux habitants, qui expliquait la façon de tailler les haies, n'a pas été bien compris. Il faut savoir que certaines haies sont composées jusqu'à 6 rangs d'arbustes par endroits. De vive voix sur place, l'explication s'est révélée plus claire.
- 18/12 : Rencontre avec la Colonelle GIUDICI, cheffe des gendarmes de Maine et Loire, pour le projet de nouvelle caserne.
- 18/12 : COPIL (Comité de pilotage) sur le lancement 2 de la Voie verte de l'Oudon. Un COPIL avait déjà eu lieu il a 2 ans. Pour rappel, le premier bureau d'étude avait fait une réponse qui n'avait pas convenue à l'État qui demandait des compléments, or le bureau d'étude n'était pas en capacité de les apporter. Il a donc fallu refaire cahier des charges avec les services de l'état en ajoutant les compléments souhaités. Le projet est lancé. Une deuxième réunion est programmée vendredi prochain avec des personnes qui ont réalisé une voie verte en Bretagne, le long de la mer.

- 20/12 : Rencontre de l'entreprise Enercoop, au sujet d'un projet d'auto consommation photovoltaïque sur les champs de la zone de la Grosse Pierre qui donnent sur Elivia. Une autre entreprise privée avait été rencontrée au mois de novembre, mais la proposition d'Enercoop semble plus percutante. L'énergie collectée serait vouée à consommation locale, pour les entreprises locales.
- 20/12 : C.A. (conseil d'administration) de JAXED lors duquel M. Étienne GLÉMOT a démissionné du poste de président.
- 03/01 : Accueil de Mme Catherine VAUTRIN, Ministre du travail et des solidarités, des familles de France, sur la problématique de la petite enfance et plus précisément de la protection de l'enfance. Elle a tout d'abord rencontré des gestionnaires d'établissements sur Angers puis, est venue discuter avec les enfants d'SOS Village, afin de savoir comment ils perçoivent leur accompagnement. Elle a pris du temps pour poser des questions à tous les enfants, leur demander les liens qu'ils ont avec les autres, comment ils sont acceptés à l'école, dans les associations.... La Ministre, qui a de la famille à Contigné, connaît bien la région du Lion d'Angers.
M. Étienne GLÉMOT informe qu'en France, 400 000 enfants sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance, ce qui le stupéfait. Il existe un réel enjeu d'accompagnement pour aider ces enfants, qui ne bénéficient pas d'un cadre familial classique, à grandir.
- 04/01 : Vœux du Maire aux habitants.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda comportant de nombreuses cérémonies de la Sainte Barbe des pompiers sur tout le territoire.

Il rebondit sur les propos de M. Étienne GLÉMOT et déclare qu'au niveau du Département, 3 000 enfants sont actuellement confiés à l'Aide sociale à l'enfance, alors qu'il y a 10 ans, il n'y en avait que 1 867. Depuis le COVID, les chiffres ont explosé. Les difficultés de finances actuelles du Département sont liées à la prise en charge de ces enfants, selon l'obligation légale. Il convient en effet d'embaucher des personnes pour s'occuper de ces enfants, mais aussi de régler les frais d'hôtels pour l'hébergement des enfants. La presse indiquait il y a environ 6 mois, c'est un peu moins maintenant, que 200 enfants sous mesures de protection judiciaire étaient contraints de rester chez eux, faute de places d'accueil. La situation est incommensurable. L'objet de la visite de la Ministre était d'annoncer la création d'un Haut-commissariat pour la protection de l'enfance.

12/11 : s'est rendu au C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) avec Mme Marie-Claude HAMARD pour recevoir un prix : la résidence seniors Harmonie Habitat située au Lion d'Angers a été récompensée pour sa beauté et la qualité de l'ouvrage.

M. Étienne GLÉMOT indique qu'il a remis ce prix Mme Fabienne DELCAMBRE, directrice générale d'Harmonie Habitat, à l'occasion de la cérémonie des vœux samedi dernier.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – conseiller de la C.C.V.H.A.**

- Mise en œuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics,
- Institution du permis de louer au Lion d'Angers,
- Convention du pacte territorial France Rénov'. La C.C.V.H.A., dans un programme avec le Département et avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat), permet de bénéficier de subventions ou d'aides pour la rénovation énergétique des bâtiments. Des consultations gratuites ont également été mises en place pour tous.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ **Orientations retenues**

M. Nooruddine MUHAMMAD propose de dérouler le D.O.B. Débat d'orientation budgétaire pour 2025, avec un rappel des chiffres 2024, des projections pour 2025 et le travail qu'il reste à faire. La conclusion de ce débat correspondra au travail que les élus devront effectuer au sein des différentes commissions d'après les orientations envisagées.

Il est à noter que par rapport aux documents qui ont été adressés aux élus avec la convocation au conseil de ce soir, des ajustements ont eu lieu en raison de la perception des recettes de fin d'année. Cette mise à jour a été enregistrée sur l'espace collaboratif de l'extranet et communiquée aux correspondants de la presse.

1- SYNTHÈSE RÉSULTATS 2024

Le résultat provisoire de l'épargne brute est 1 089 000 €, soit un taux d'épargne brute de 25%. Ce taux en deçà de celui de 2023, mais pour 2025 les attentes sont meilleures.

Pour la section d'investissement, le résultat de l'exercice 2024 est de 2 015 000 € auquel s'additionne le résultat reporté de 2023 de - 2 776 001,76 € ce qui donne un résultat cumulé de - 761 001,76 €.

Pour la section de fonctionnement, le résultat de l'exercices 2024 est de 873 000 €.

Résultat prévisionnel 2024 Section d'investissement		Résultat prévisionnel 2024 Section de fonctionnement	
Recettes réelles et d'ordre	+ 4 079 000,00 €	Recettes réelles et d'ordre	+ 4 633 000,00 €
Dépenses réelles et d'ordre	- 2 064 000,00 €	Dépenses réelles et d'ordre	- 3 760 000,00 €
Résultat de l'exercice 2024	+ 2 015 000,00 €	Résultat de l'exercice 2024	+ 873 000,00 €
<i>RAR 2024 reporté en 2025 (recettes)</i>	<i>+ 611 000,00 €</i>		
<i>RAR 2024 reporté en 2025 (dépenses)</i>	<i>- 382 000,00 €</i>		
Résultat reporté de 2023	- 2 776 001,76 €	Résultat reporté de 2023	+ 0,00 €
Résultat cumulé de la section	- 761 001,76 €	Résultat cumulé de la section	+ 873 000,00 €
<i>Résultat avec Restes à Réaliser</i>	<i>- 532 001,76 €</i>		

2- RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

1^{er} poste de recettes réelles > les impôts et taxes : 2 320 000€

Il est à noter une stabilité des impôts et taxes (taxe foncière, taxe d'habitation, droits de mutation) et une évolution prévue par la loi de finance de 1% des bases. Les droits de mutation à titre onéreux ont fait l'objet d'une prévision prudente. Le dynamisme immobilier au Lion d'Angers est bien présent puisqu'en 2024, 90 000 € avaient été prévus et au final 180 000 € ont été collectés.

2^{ème} poste de recettes réelles : les dotations et participations : 2 168 000€

Le poste des dotations et participations est en forte hausse pour 2025 en raison du rattrapage de l'erreur des versements des compensations de fiscalité : la mairie aurait dû recevoir 439 000 € en 2024 mais n'a perçu que 198 000 €. La compensation sera faite sur 2025, ainsi dans les tableaux à suivre, les allocations compensatrices seront également en forte hausse (tout en sachant qu'il y aura une légère baisse par rapport au montant initial).

3^{ème} poste de recettes réelles : les produits des services, revenus des domaines : 208 000€

Les produits des services sont en baisse pour 2025, en raison du rattrapage des facturations de loyers d'antennes (notamment les locations des parcelles pour les antennes téléphoniques qui n'avait pas été facturées depuis 2021), mais aussi de l'année et demie d'occupation des salles qui n'avait pas été payée par le Département pour les collègues, et un excédent du lotissement André THIBAUT.

Recettes de fonctionnement	Résultat provisoire 2024	Projection 2025
Produits des domaines, services et ventes [chap. 70]	120 000,00 €	102 000,00 €
Impôts et taxes, y compris fiscalité locale [chap. 73]	2 357 000,00 €	2 320 000,00 €
Dotations et participations [chap. 74]	1 728 000,00 €	2 168 000,00 €
Autres produits de gestion courante [chap. 75]	151 000,00 €	106 000,00 €
Produits spécifiques [chap. 77]	114 000,00 €	0,00 €
Sous-total recettes réelles de fonctionnement	4 470 000,00 €	4 696 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 000,00 €	160 000,00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 633 000,00 €	4 856 000,00 €
Résultat reporté de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES CUMULÉES DE FONCTIONNEMENT	4 633 000,00 €	4 856 000,00 €

2.1 Impôts et taxes

Il sera proposé de maintenir les taux communaux en 2025 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (40,18%), ainsi que pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (35,43%) et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (12,70%).

Il sera proposé de réinstaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants (12,70%) ; elle serait effective en 2026.

La commune perçoit également des allocations compensatrices de pertes de ressources liées à des mesures d'exemption et d'abattements décidées par l'État. Le montant projeté pour 2025 est de 650 000€, alors que seulement 198 822€ ont été reçus en 2024, en raison de l'erreur expliquée précédemment, qui sera rétablie sur 2 ans. Les 500 000€ de taxes supplémentaires rattraperont la moyenne.

Synthèse des ressources fiscales	Recettes 2024	Projection 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 400 000 €	2 460 000 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	150 500 €	152 000 €
<i>Contribution coefficient correcteur</i>	- 510 230 €	- 525 000 €
Taxe d'habitation résidence secondaire	32 500 €	33 000 €
Allocations compensatrices	198 822 €	650 000 €
TOTAL	2 271 592 €	2 770 000 €

D'autre part, la commune du Lion d'Angers est bénéficiaire du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.). Elle perçoit aussi les Droits de mutation à titre onéreux (D.M.T.O.) issus de son territoire (taxes imposées lors de la vente d'un bien immobilier) ainsi qu'un reversement du prélèvement de l'État sur le produit brut des jeux hippiques.

Autres ressources	Recettes 2024	Projection 2025
FPIC	42 676 €	42 000 €
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	180 599 €	110 000 €
Reversement produit brut jeux hippiques	40 413 €	39 000 €
TOTAL	236 734 €	191 000 €

2.2 Dotations

S'agissant des dotations, la Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) constitue la principale dotation de l'État à la commune du Lion d'Angers ; cette dernière est l'agrégation de différentes composantes.

Elles sont projetées stables pour 2025.

Le recensement qui va être réalisé en janvier et février est très important, puisque c'est sur la base de ce recensement que sont calculées toutes les dotations.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	Recettes 2024	Projection 2025
Dotation forfaitaire (DF)	536 012 €	536 000 €
Dotation de solidarité rurale « bourg-centre » (DSR BC)	481 310 €	485 000 €
Dotation de solidarité rurale « péréquation » (DSR P)	146 772 €	148 000 €
Dotation de solidarité rurale « cible » (DSR C)	217 832 €	217 000 €
Dotation nationale de péréquation (DNP)	91 093 €	91 000 €
TOTAL	1 473 019 €	1 477 000 €

3- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Le sous total des dépenses réelles de fonctionnement projeté pour 2025 est quasi identique au résultat provisoire 2024, avec de petites subtilités dans la variation : l'augmentation des achats est liée à l'inflation, les atténuations de produits correspondent aux attributions de compensation et notamment en partie aux frais de personnels qui augmentent ; les charges financières, en raison du remboursement de la ligne de trésorerie et des frais financiers afférents, étaient de 134 000 € en 2024 contre 44 000 € projetés pour 2025. En résumé, en terme de dépenses, la structure n'est pas la même bien que les totaux se ressemblent.

Dépenses de fonctionnement	Résultat provisoire 2024	Projection 2025
Achats [chap. 60]	368 000,00 €	400 000,00 €
Services extérieurs [chap. 61 & 62]	619 000,00 €	570 000,00 €
Impôts et taxes [chap. 63]	16 000,00 €	17 000,00 €
Atténuations de produits [chap. 014]	1 480 000,00 €	1 585 000,00 €
Charges de gestion courante [chap. 65]	652 000,00 €	650 000,00 €
Charges financières [chap. 66], spécifiques [chap. 67] et dotations [chap. 68]	134 000,00 €	44 000,00 €
Sous-total dépenses réelles de fonctionnement	3 269 000,00 €	3 266 000,00 €
Virement à la section d'investissement		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	491 000,00 €	490 000,00 €
TOTAL DEPENSES RÉELLES ET D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 760 000,00 €	3 756 000,00 €

1^{er} poste de dépenses réelles > les atténuations de produits : 1 550 000€

Attribution de compensation versée à la C.C.V.H.A., incluant, pour une large part, les frais liés au personnel municipal. L'évolution par rapport au résultat 2024 s'explique par une hausse liée aux charges de personnel et aux services mutualisés (notamment l'infogérance).

2^{ème} poste de dépenses réelles > les charges de gestion courantes : 650 000€

Ces dépenses sont stables. Elles correspondent aux subventions versées aux écoles privées, à Récréa'Lion, au SIEMML (travaux 2008-2011), aux associations, aux indemnités et aux frais des élus, etc.

3^{ème} poste de dépenses réelles > les services extérieurs : 570 000€

Ce poste comprend les prestations liées aux événements, avec notamment cette année les festivités de la Flamme olympique qu'on ne retrouvera donc pas en 2025, les prestations d'entretien (cimetière, haies...), les contrats de maintenance et d'entretien, les locations de matériel et de locaux, les charges locatives, etc.

4^{ème} poste de dépenses réelles > les achats : 400 000€

Les achats se composent des factures d'électricité, de gaz et d'eau des bâtiments et installations communales, de l'achat de carburant, de petit matériel, de fournitures, etc...

Il est proposé de provisionner ce budget en fonction de la hausse du coût de l'énergie.

3.1 L'attribution de compensation

L'Attribution de Compensation pour la section de fonctionnement se décompose comme suit :

Attribution de compensation / fonctionnement	Exercice 2024	Projection 2025
(1) AC dite historique au 1 ^{er} janvier 2017	197 151 €	197 000 €
(2) Charges transférées à compter de 2017	- 62 524 €	- 63 000 €
(3) Reversements de fiscalité	240 378 €	240 000 €
(4) Refacturation des services mutualisés	- 1 871 769 €	- 2 013 000 €
(5) Régularisations de l'exercice précédent	16 254 €	57 000 €
TOTAL	- 1 480 510 €	- 1 582 000 €

La refacturation des services mutualisés constitue la majeure partie des attributions de compensation pour la section de fonctionnement. Il s'agit des frais de personnel (services comptabilité, informatique, communication...). L'ensemble des services mutualisés étant refacturés par la C.C.V.H.A. à la commune du Lion d'Angers via l'attribution de compensation (A.C).

La hausse des prestations et services des services communs est liée à l'infogérance, donc l'informatique.

Refacturation des services mutualisés par la CCVHA à la commune du Lion d'Angers	Exercice 2024	Projection 2025
Frais de personnel de la commune du Lion d'Angers	1 786 305 €	1 887 500 €
Frais acquisition et nettoyage des EPI et vêtements	4 115 €	4 000 €
Prestations et services des services communs	79 632 €	119 500 €
Services de gestion de la dette	1 717 €	2 000 €
TOTAL	1 871 769 €	2 013 000 €

3.2 La gestion des ressources humaines

L'ensemble des frais liés au personnel municipal (rémunérations, charges sociales, cotisations assurances, médecine du travail...) sont refacturés par la Communauté de communes auprès de la commune, via l'attribution de compensation (A.C).

Au 1^{er} janvier 2025, la commune du Lion d'Angers compte 43 emplois permanents (dont 1 en catégorie A, 5 en catégorie B et 37 en catégorie C), pour un total de 40,1 ETP, pourvus à hauteur de 37,14 ETP.

S'y ajoutent des emplois non permanents (saisonniers, apprentis) et des mises à disposition estimés à environ 2,3 équivalent temps plein (ETP).

Les frais de personnel pour l'année 2024 sont de 1 729 541 €.

Agent	Coût 2024	Prévisions 2025		Total coût agent sur l'année
	Total coût agents sur l'année	TOTAL DEPENSES AGENT SUR L'ANNEE	TOTAL RECETTES AGENT SUR L'ANNEE	
ADMINISTRATIF	588 518,94 €	572 815,88 €	0,00 €	572 815,88 €
ACTION SOCIALE	57 346,36 €	76 950,83 €	0,00 €	76 950,83 €
SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	242 903,14 €	240 755,02 €	0,00 €	240 755,02 €
TECHNIQUE	829 840,24 €	885 418,70 €	0,00 €	885 418,70 €
Provision maladie / absences		30 000,00 €		30 000,00 €
Medecine travail	5 911,82 €	6 000,00 €		6 000,00 €
Assurance statutaire	7 326,40 €	78 000,00 €		78 000,00 €
FNCSFT*	-2 305,00 €		2 500,00 €	-2 500,00 €
	1 729 541,89 €	1 889 940,43 €	2 500,00 €	1 887 440,43 €

Le montant de la rémunération chargée du personnel municipal projetée pour l'exercice 2025 est de 1 887 500 € (contre 1 729 541 € en 2024), soit une hausse nette de 158 000 €, s'expliquant pour la partie des hausses principalement par :

- Double année d'assurance statutaire en 2025 (+ 70 000 €, facturation trop tardive en 2024),
- Effet G.V.T. (glissement vieillesse technicité, + 60 000 €),

- Recrutement aux Services techniques (+ 45 000 €, responsable Espaces Verts en avril, apprenti en septembre) et à l'action sociale (+ 15 000 €, poste à définir, septembre),
- Recrutement des agents recenseurs (+ 20 000 €).

M. Étienne GLÉMOT relève que l'assurance statutaire représente environ 40 000 euros par an par rapport à la masse salariale de la mairie. Au regard de ce montant, il soulève la question de savoir s'il ne serait pas plus intéressant que la C.C.V.H.A devienne son propre assureur ?

M. Samuel LOREAU demande ce qu'est le glissement vieillesse technicité ?

M. Étienne GLÉMOT répond que cela correspond à l'évolution automatique de la carrière d'un fonctionnaire, à l'identique de ce qui se fait dans les entreprises privées avec l'ancienneté par exemple. La moyenne sur le nombre d'années est globalement entre 2 et 3%.

M. Nooruddine MUHAMMAD complète qu'il s'agit des montées d'échelon. Il poursuit en disant que la politique du personnel est maîtrisée.

4- TAUX D'ÉPARGNE BRUT

Le taux d'épargne brute est égal aux recettes réelles moins les dépenses réelles.

La projection pour l'année 2025, avec un taux de 30,5%, est plus importante que pour 2024.

Évolution du taux d'épargne brute	Moyenne 2020-2023	Résultat prov. 2024	Projection 2025
Recettes réelles hors 775, 776 & chap. 78 [A]	3 848 283 €	4 356 000 €	4 696 000 €
Dépenses réelles hors 675, 676 & chap. 68 [B]	2 354 624 €	3 267 000 €	3 263 000 €
Épargne brute [C=A-B]	1 493 659 €	1 089 000 €	1 433 000 €
Taux d'épargne brute [D=C/A]	38,8%	25,0%	30,5 %

5- RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

Les restes à réaliser :

En 2025, il reste un certain nombre de restes à réaliser, cependant, la commune a terminé de payer tous les grands chantiers et a reçu en 2024 les recettes afférentes (subventions de l'État et de l'Europe). 611 000€ restent à percevoir en 2025, comme les 32 000 € prévus à la ligne communication pour le Fil vert qui seront bien versés par le Pays, les 15 000 € d'Anjou Tourisme pour le camping, les 100 000€ pour le groupe Edmond Girard.

Recettes d'investissement	Résultat provisoire 2024	Restes à réaliser pour 2025
Hors opération	2 438 000,00 €	400 000,00 €
<i>Dont produits de cession</i>	0,00 €	400 000,00 €
<i>Dont FCTVA</i>	327 000,00 €	0,00 €
<i>Dont taxe d'aménagement</i>	25 000,00 €	0,00 €
<i>Dont excédents de fonctionnement 2023</i>	2 054 000,00 €	0,00 €
<i>Dont reprise pour erreur affectation budgétaires N-1 & N-2</i>	32 000,00 €	
Matériel	2 500,00 €	0,00 €
Communication	0,00 €	32 000,00 €
22_Camping – bâtiment & voirie	0,00 €	15 000,00 €
22_Rue du Courgeon	30 500,00 €	
22_Rénovation église	17 500,00 €	0,00 €
22_Groupe scolaire Edmond Girard	722 500,00 €	100 000,00 €
22_Terrain synthétique	25 000,00 €	20 000,00 €
24_Eglise Andigné	0,00 €	44 000,00 €
Sous-total recettes réelles d'investissement	3 236 000,00€	611 000,00 €

Recettes d'investissement	Résultat provisoire 2024	Restes à réaliser pour 2025
Sous-total recettes réelles d'investissement	3 236 000,00 €	611 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	491 000,00 €	0,00 €
Opérations patrimoniales	352 000,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 079 000,00 €	611 000,00 €
TOTAL RECETTES CUMULÉES D'INVESTISSEMENT	4 690 000,00 €	

Les nouvelles propositions :

Ces propositions, hors opérations sont constituées des F.C.T.V.A. (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), de la taxe d'aménagement, des excédents de fonctionnement 2024 et des 1 100 000 € de virement prévisionnel de la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses).

Recettes d'investissement	Restes à réaliser de 2024	Prop. nouvelles pour 2025
Hors opération	400 000,00 €	2 078 000,00 €
<i>Dont FCTVA</i>		80 000,00 €
<i>Dont taxe d'aménagement</i>		25 000,00 €
<i>Dont excédents de fonctionnement 2024</i>		873 000,00 €
<i>Dont cession de biens</i>	400 000,00 €	
<i>Dont virement prévisionnel de la section de fonctionnement 2025</i>		1 100 000,00 €
Communication	32 000,00 €	
22_Camping – bâtiment & voirie	15 000,00 €	
22_Groupe scolaire Edmond Girard	100 000,00 €	
22_Terrain synthétique	20 000,00 €	
24_Couverture église Andigné	44 000,00 €	
24_Vidéoprotection route de <u>Thorigné</u> et Château <u>Gontier</u>		
24_Orgue église Lion d'Angers		
Sous-total recettes réelles d'investissement	611 000,00 €	2 078 000,00 €

Soit un total cumulé de 3 529 000€ en recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	Restes à réaliser de 2024	Prop. nouvelles pour 2025
Sous-total recettes réelles d'investissement	611 000,00 €	2 078 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	490 000,00 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	350 000,00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	611 000,00 €	2 918 000,00 €
TOTAL RECETTES CUMULÉES D'INVESTISSEMENT	3 529 000,00 €	

6- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Les restes à réaliser :

Dans les dépenses se retrouvent notamment les derniers montants réglés en 2024 pour les chantiers terminés, et ce qu'il reste à réaliser en 2025, dont les 145 000€ pour l'église d'Andigné.

Dépenses d'investissement	Résultat provisoire 2024	Restes à réaliser pour 2025
Emprunts et dettes assimilées	274 500,00 €	0,00 €
Hors opération	62 500,00 €	0,00 €
Bâtiments communaux	80 500,00 €	1 500,00 €
Matériel	113 500,00 €	30 000,00 €
Urbanisme	26 000,00 €	15 000,00 €
Voirie	54 500,00 €	30 000,00 €
22_Camping – bâtiment & voirie	396 000,00 €	60 000,00 €
22_Rue du Courgeon	165 000,00 €	8 000,00 €
22_Rénovation église	500,00 €	45 500,00 €
22_Groupe scolaire Edmond Girard	254 500,00 €	5 000,00 €
22_Local sportif Vélo	31 500,00 €	12 000,00 €
22_Local Solidarité	1 000,00 €	4 000,00 €
24_Eglise Andigné	37 000,00 €	145 000,00 €
24_Trésorerie	52 500,00 €	0,00 €
24_Orgue Eglise LDA	0,00 €	26 000,00 €
Sous-total dépenses réelles d'investissement	1 549 500,00 €	382 000,00 €

Soit un total cumulé de 2 446 000€ en dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement	Résultat provisoire 2024	Restes à réaliser pour 2025
Sous-total dépenses réelles d'investissement	1 549 500,00 €	382 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 500,00 €	0,00 €
Opérations patrimoniales	352 000,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES RÉELLES ET D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 064 000,00 €	382 000,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES D'INVESTISSEMENT	2 446 000,00 €	

Les nouvelles propositions :

Dépenses d'investissement	Restes à réaliser de 2024	Propositions nouvelles pour 2025
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	255 000,00 €
Hors opération	0,00 €	100 000,00 €
Bâtiments communaux	1 500,00 €	
Matériel	30 000,00 €	
Urbanisme	15 000,00 €	
Voirie	30 000,00 €	
22_Camping – bâtiment & voirie	60 000,00 €	
22_Rue du Courgeon	8 000,00 €	
22_Rénovation église	45 500,00 €	
22_Groupe scolaire Edmond Girard	5 000,00 €	
22_Local sportif Vélo	12 000,00 €	
22_Local Solidarité	4 000,00 €	
24_Eglise Andigné	145 000,00 €	
24_Orgue Eglise LDA	0,00 €	
Sous-total dépenses réelles d'investissement	382 000,00 €	355 000,00 €

M. Étienne GLÉMOT précise que la dépense nouvelle de 255 000 € sur la dette correspond à l'annuité de la dette de l'année 2025. Elle est qualifiée de « nouvelle » pour cette année, mais le montant de la dette est connu pour les dix prochaines années.

Soit un total de dépenses d'investissement cumulées de :

Dépenses d'investissement	Restes à réaliser de 2024	Propositions nouvelles pour 2025
Sous-total dépenses réelles d'investissement	382 000,00 €	355 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	160 000,00 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	350 000,00 €
TOTAL DEPENSES RÉELLES ET D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	382 000,00 €	865 000,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES D'INVESTISSEMENT	1 247 000,00 €	

Le total d'excédent d'investissement à répartir est de 1 521 000€ :

Excédent d'investissement	Montant
Recettes cumulées d'investissement 2025	3 529 000,00 €
Dépenses cumulées d'investissement 2025 déjà engagées	1 247 000,00 €
Report du déficit d'investissement 2024	761 000,00 €
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2025 A RÉPARTIR	1 521 000,00 €

M. Nooruddine MUHAMMAD indique que c'est à partir de ces bases que les différentes commissions, sous l'égide des adjoints, vont pouvoir travailler.

Il ajoute que, comme l'a annoncé M. Le Maire dans la presse, mais également lors de la cérémonie des vœux aux habitants, il reste à réaliser une salle à vocation culturelle, conformément à ce qui avait été fixé par la profession de foi de début de mandat. Il sera nécessaire d'épargner une certaine somme, pour prévoir la construction de cet équipement, si possible en auto financement.

M. Étienne GLÉMOT précise, à ce propos, que, dès que la mairie sera en possession de tous les éléments, des subventions seront demandées ad hoc.

M. Nooruddine MUHAMMAD reprend que cette enveloppe englobe aussi tous les besoins d'investissement des différentes commissions, par exemple un tracteur avec lamier pour la taille des haies...

Cette feuille de route constitue, d'ici la construction du budget, une base de discussion et de travail pour déterminer les projets de chaque commission.

7- STRUCTURES ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

La commune maîtrise plutôt bien la dette, qui baisse en 2025. De ce fait, la capacité de désendettement reviendra à 0,8 année, comme avant l'année 2020, soit 218 € par habitant. En comparaison, dans la strate de communes équivalentes au Lion d'Angers (5 000 à 10 000 habitants), la dette par habitant est de l'ordre de 800 € par habitant.

M. Nooruddine MUHAMMAD rappelle que grâce à une gestion rigoureuse, tous les gros travaux ont été payés en l'espace de 2 - 3 ans, alors que cela aurait pu être fait en 4 ou 5 ans. Il remercie en cela M. Erwan VOISIN, Directeur général des services, de même que les services comptables et notamment Mme Aurélie RABOUESNEL, pour leur travail.

Il termine en disant que ces résultats permettent de voir avec une certaine sérénité et une certaine prudence, l'avenir dans les projets de la ville, et donc la salle culturelle.

M. Étienne GLÉMOT tient à dire que le Département des Pays de la Loire a été particulièrement touché dernièrement. Il explique qu'au niveau national, l'État via le budget BARNIER, baissait les recettes des départements et des régions de 8%, alors qu'il augmentait ses propres dépenses de 5%.

À son retour du Congrès d'Intercommunalités de France au Havres, il avait d'ailleurs rapporté que les collectivités avaient déclaré être d'accord pour faire des efforts, si tout le monde faisait le même effort.

Il conseille donc de rester très prudent sur l'endettement, car si l'État venait à être en difficultés, les dotations aux collectivités s'écrouleraient, et il serait terrible de devoir augmenter la fiscalité pour assumer les engagements pris.

M. Étienne GLÉMOT n'est pas contre l'emprunt, la preuve étant que c'est grâce à un emprunt que le chantier de l'école Edmond Girard a été réalisé, mais l'emprunt est un outil de gestion qu'il convient d'utiliser avec prudence quand trop d'incertitudes l'entourent. Les collectivités ne bénéficient pas de recettes comme les entreprises, seulement des impôts.

M. Étienne GLÉMOT remercie M. Erwan VOISIN pour la bonne fiabilité des comptes. Il souligne le gros travail effectué avec Mme Aurélie RABOUESNEL, puisque c'est tout de même la commune qui a décelé l'erreur de fiscalité de l'État.

La fiabilité des comptes cette année va permettre de porter un projet conséquent, si tant est qu'une partie des recettes sur trois ans y soit consacrée. L'autre partie des recettes couvrira les différents besoins des commissions : voiture, bâtiment, tracteur à lamier, armement...

Par rapport au débat d'orientation budgétaire présenté, M. Étienne GLÉMOT propose :

- de ne pas augmenter la fiscalité,
- de remettre la taxe sur les logements vacants pour un effet en 2026,
- de prévoir une part de provisions la plus large possible et de lancer l'opération avec un programmiste pour le projet de création de la salle culturelle. Des visites de salles culturelles ont déjà été effectuées, et le cabinet Ville Ouverte va aider à la décision sur le lieu d'implantation de la salle. Il sera peut-être un peu juste de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention pour février l'année prochaine car il faut avant tout, bien définir le projet.

Tout cela est à discuter en commission, puis à statuer en conseil municipal le 03 mars prochain.

M. Nooruddine MUHAMMAD rappelle le conseil privé fixé le 03 février, avant le conseil pour le vote du budget en mars. Il complète de plus, le propos de M. Étienne GLÉMOT sur les outils de gestion, en disant que la commune a eu recours à une ligne de trésorerie qui a depuis été remboursée.

M. Étienne GLÉMOT dit que cette ligne de trésorerie avait été imaginée peu élevée et sur du court terme, mais que finalement elle a été plus élevée et plus longtemps que prévu. Il faut donc toujours rester prudent en matière d'emprunt.

M. Samuel LOREAU demande quand démarrerait le projet de la salle culturelle ?

M. Étienne GLÉMOT répond l'année prochaine impérativement pour les études, mais, dans la mesure où ce dossier représente une enveloppe d'environ 3 millions d'euros, il faudrait pouvoir être prêt à demander les subventions en 2026, sinon se résoudre à réaliser la salle sans subvention, ce qu'il ne souhaite pas. Il est possible que pour cette raison, il faille patienter un peu, en demandant les subventions en octobre-novembre et en lançant les travaux sans avoir les réponses. Ce dossier rentre dans les critères d'éligibilité de cette année ; il pourrait potentiellement recevoir une subvention D.E.T.R. (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et D.R.A.C. (Direction régionale des affaires culturelles).

M. Richard GUILLEMIN souhaite savoir ce que représenterait une augmentation d'impôts de 1% ?

M. Nooruddine MUHAMMAD fait le calcul : entre 50 000 et 60 000 euros.

M. Bernard GABORIAUD reprend la question de M. Richard GUILLEMIN en demandant pourquoi ne pas augmenter les impôts un peu plus chaque année plutôt que de devoir augmenter de beaucoup d'un coup ?

M. Étienne GLÉMOT explique que la question aurait pu se poser si le taux d'autofinancement était resté autour des 15%-20%. Sachant que la projection pour l'année 2025 prévoit 30,5%, l'État pourrait faire remarquer à la commune qu'elle collecte durement les impôts si elle les augmentait, même si la commune pourrait lui opposer les gros projets envisagés.

M. Nooruddine MUHAMMAD ajoute que certaines communes qui avaient trop épargné, ont déjà reçu un contrôle de la part de la Cour des comptes.

M. Étienne GLÉMOT cite l'exemple de la Communauté de communes Loire Layon Aubance épinglée au mois d'octobre par la Cour des comptes pour avoir épargné 16 millions d'euros sur ses livrets. Les élus l'ont justifié, entre autres, par le projet de construction d'un bâtiment de 14 millions d'euros.

Il conclut qu'à son sens, une augmentation d'1% ne pourrait pas se justifier auprès de la population. Une hausse des impôts est intervenue au moment de l'augmentation de l'énergie, mais aussi historiquement lors de la création de la Police municipale, le fonctionnement de ce service ayant été chiffré à 100 000€ par an.

M. Richard GUILLEMIN constate que sans que des services supplémentaires soient créés, le budget du personnel augmente de plusieurs milliers d'euros.

M. Étienne GLÉMOT lui répond que la D.G.F. (dotation globale de fonctionnement) va augmenter à proportion aussi. Il explique que notre commune retrouve un taux d'épargne brute de 30,5%, car elle croît en population. Donc en plus de l'augmentation de la base de 1%, les dotations vont augmenter.

Toutefois, le jour de l'ouverture de la salle culturelle, il serait légitime de se reposer la question au regard du coût de fonctionnement de l'équipement, qui sera vraisemblablement de l'ordre de 120 000 € à 150 000 € par an, puisque la salle serait utilisée très régulièrement par les scolaires et les associations.

M. Nooruddine MUHAMMAD souhaite un bon travail à toutes les commissions.

En l'absence de questions supplémentaires, il soumet au conseil la délibération portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

● 2025-01-01 / Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2312-1), la commune est tenue d'élaborer un **rapport sur les orientations budgétaires**. Ce rapport doit comporter :

- Une présentation des orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement ainsi qu'en investissement ;
- Une présentation des engagements pluriannuels envisagés ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette ;
- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail au sein de la collectivité.

Ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil municipal dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22h08 : avant que M. Nooruddine MUHAMMAD ne présente la délibération concernant Maine et Loire Habitat, M. Jérôme DELOIRE se déporte.

● 2025-01-02 / Maine et Loire Habitat - Convention de gestion de l'EHPAD Les Tilleuls

Meldomys, opérateur d'aménagement de Maine et Loire Habitat, est le propriétaire de l'EHPAD Les Tilleuls, pour lequel la commune est garante de la convention de gestion existante avec le gestionnaire, les Résidences Bocage d'Anjou.

Dans ce cadre, il est proposé ici un 5^{ème} avenant à cette convention de gestion, afin d'autoriser de porter la revalorisation des frais généraux et de la provision travaux à 3,26% pour 2025, compte tenu de la forte évolution de l'indice des coûts de la construction sur les années 2023-2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'avenant n°5 à la convention de gestion de l'EHPAD Les Tilleuls,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22h09 : M. Jérôme DELOIRE reprend sa place dans la salle des conseils.

● 2025-01-03 / Mandat spécial – repas du bureau municipal

Un repas annuel des membres du bureau municipal ainsi que leurs conjoints (16 personnes) a été organisé en fin d'année 2024, dans un restaurant de centre-ville comme de coutume. Celui-ci s'est tenu au restaurant L'EntrePause, ouvert ces dernières semaines.

En raison de cette ouverture récente, la facturation sur Chorus n'a pu être mise en œuvre et M. le Maire l'a prise en charge directement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. Étienne GLÉMOT s'étant abstenu, le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** le remboursement des frais de ce repas, s'élevant à 627,60 € TTC, par mandat spécial à M. le Maire,
- **D'autoriser** Monsieur le 1^{er} adjoint ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Étienne GLÉMOT remercie M. Nooruddine MUHAMMAD et donne la parole à M. Arnaud GUEUDET pour la commission Urbanisme et Économie.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Arnaud GUEUDET

M. Arnaud GUEUDET annonce que la commission s'est tenue le 10 décembre 2024 ; elle a porté principalement sur le permis de louer.

▪ Permis de louer :

L'idée est de délibérer ce soir sur l'ossature du permis de louer qui s'articule autour de 3 grands axes :

- Définir le périmètre parcellaire concerné par le permis de louer :
La rue du Général Leclerc, pour débuter avec périmètre modéré.
- Définir le type de procédure :
Une déclaration obligatoire préalable de mise en location à chaque changement de locataire lorsque le permis de louer a été délivré depuis plus de trois ans, sans nécessité de faire systématiquement un constat. Le propriétaire bailleur pourra utiliser un service dématérialisé ou directement un format papier. Les logements sociaux sont exclus du dispositif.
- La commission doit définir les critères qui vont relever d'hypothétique insalubrité.
L'objectif est de lutter contre les marchands de sommeil et de garantir une protection aux propriétaires, qui sont d'ailleurs de bonne foi dans 99% des cas. La commission doit donc travailler sur la communication à faire auprès des propriétaires, la mise en œuvre du permis de louer étant prévue le 1^{er} juillet 2025.

M. Étienne GLÉMOT apporte un petit complément concernant les critères d'évaluation : il informe que le Département a déjà établi une grille pour définir l'insalubrité dans son règlement sanitaire, conformément à la loi qui s'impose à tous. Dans les échanges à venir sur ce sujet, il faudrait donc envisager de se baser sur ce texte, sans nécessairement aller au-delà, puisque la grille existante est déjà conséquente. En effet, l'idée de ce dispositif est d'éviter d'aller jusqu'aux soucis pour lesquels la règle doit être appliquée.

L'objectif est de pouvoir anticiper les problèmes, sur un petit périmètre au départ, pour prendre de l'expérience. La délibération de ce soir fixe le cadre du permis de louer, pour que les commissions travaillent sur les documents à créer.

Mme Tiphaine FURIC demande si, au niveau de la mise œuvre, cela nécessitera que quelqu'un repasse à chaque changement de locataire, ou si le permis aura une durée définie ?

M. Arnaud GUEUDET lui répond que la durée de validité du permis de louer envisagée serait probablement de 6 ans.

M. Étienne GLÉMOT indique que les loueurs pourraient donner des avis sur cette durée car il est vrai que les locataires peuvent abîmer les logements. La double commission logement / urbanisme, à laquelle les élus intéressés peuvent se greffer, étudiera cette question pour bien définir la cible de ce dispositif, car en 6 ans, en fonction de la qualité du logement, les locataires restent plus ou moins longtemps.

M. Arnaud GUEUDET confirme que les élus intéressés par ce dossier sont les bienvenus.

Mme Tiphaine FURIC signale qu'elle souhaite intégrer la double commission pour ce dossier.

● 2025-01-04 / Dispositif Permis de louer

La Communauté de Communes a mis en œuvre par délibération du 19 décembre le dispositif du permis de louer sur la commune, dispositif inscrit dans le Programme Local de l'Habitat 2024-2029, par suite de l'étude du dispositif lors de la commission communale urbanisme du 10 décembre 2024.

Elle en confie la mise en œuvre à la commune, et il convient ici d'en valider les contours.

Il est proposé de définir les éléments suivants pour le dispositif du Permis de Louer :

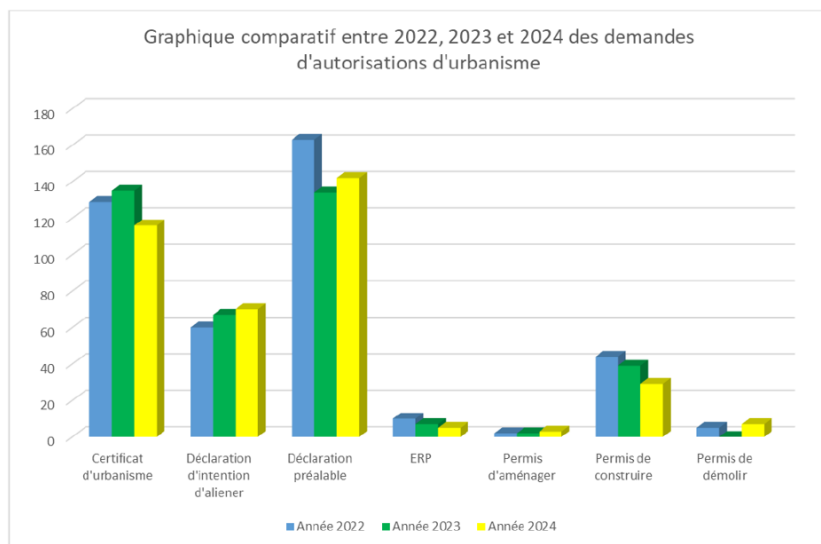
- Il s'appliquera à compter du 1^{er} juillet 2025
- Le dispositif instauré est celui de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML)
- Le périmètre est celui des logements d'habitation de la rue du Général Leclerc, dont la cartographie est en annexe, à l'exclusion des logements appartenant à des bailleurs sociaux.
- Les demandes d'autorisation devront être déposées en mairie, de manière physique ou dématérialisée. L'autorité compétente disposera d'un mois pour délivrer l'autorisation, et l'absence de réponse vaut autorisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'instaurer** le dispositif du Permis de Louer selon les modalités décrites,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

▪ Point sur les dossiers d'instruction de l'année 2024 :

À l'aide de graphiques, M. Arnaud GUEUDET présente un comparatif sur les 3 dernières années.



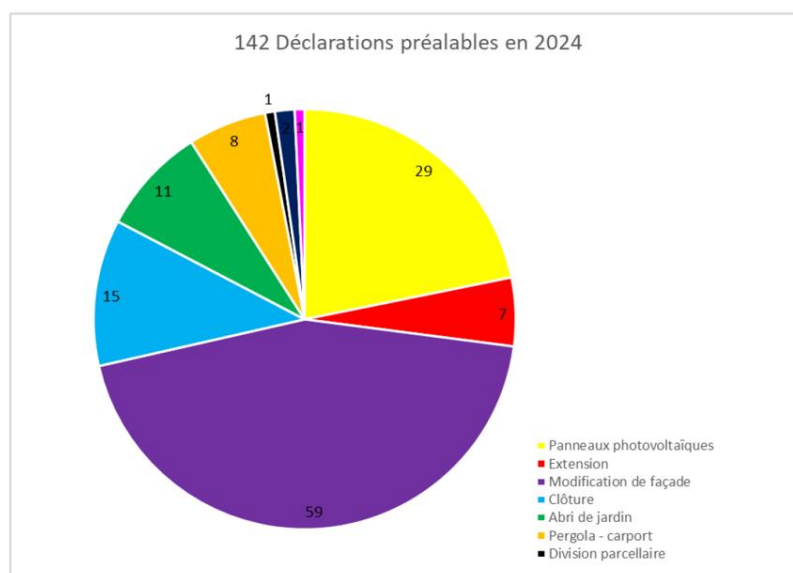
- Permis de construire : le premier graphique fait apparaître une nouvelle baisse des permis de construire, sachant qu'en 2024, sur 20 permis de construire, 16 concernent des logements.

M. Étienne GLÉMOT souhaite savoir à combien de logements correspondent ces 16 permis de construire, puisqu'un permis de construire peut permettre de créer plusieurs logements. Il pense notamment à l'un des permis de construire du lotissement Revion qui concerne 28 logements. Il ajoute qu'il aimerait bien pouvoir connaître tous les ans, à la fois le nombre de permis de construire, mais également le nombre de logements créés. En effet, il rappelle qu'il convient de créer 35 logements chaque année au Lion d'Angers pour ne pas perdre de population.

M. Arnaud GUEUDET confirme que le P.L.H. (Plan local d'urbanisme) fixe un objectif de 38 logements par an.

- Déclarations préalables : les demandes pour les panneaux photovoltaïques (en jaune) se sont vraiment accentuées en 2024, les modifications de façades constituant pour beaucoup des installations de velux ou des changements de portes.

Au regard du graphique, M. Étienne GLÉMOT cite la déclaration de M. Marc MADIOT qui lors de l'inauguration du Local vélos a dit que « les Lionnais prenaient soin de leur maison » : cela se vérifie ici avec le nombre des modifications de façades qui représente près de la moitié des déclarations préalables.



La prochaine commission aura lieu le 14 janvier.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE indique qu'il va faire un retour concis de la commission réunie le 09 décembre.

▪ Travaux église d'Andigné :

Une partie de la nef est terminée, la réfection de la deuxième partie a commencé début janvier. Nous sommes dans l'attente du retour des entreprises B.M.H. et VIGNERON qui devaient louer ensemble une nacelle pour l'étude du dessus du clocher.

M. Étienne GLÉMOT demande si la toiture est maintenant bien étanche, ce que lui confirme M. Jérôme DELOIRE.

M. Richard GUILLEMIN fait remarquer que les tuffeaux gorgés d'eau doivent désormais sécher.

- Salle Hélène BOUCHER :

À la suite de nombreuses fuites constatées, l'entreprise ATTILA a été mandatée pour rechercher les infiltrations, pour un montant de 2 362 € ; retour de l'étude en attente.

M. Jérôme DELOIRE poursuit en disant que la commission a abordé de nombreux autres sujets qui seront évoqués lors du prochain conseil municipal.

Avant que M. Jérôme DELOIRE ne présente la délibération portant sur le service de télérelève des compteurs d'eau, M. Étienne GLÉMOT demande si la mairie a reçu le retour du compte-rendu de l'analyse de l'étude de l'église du Lion d'Angers par rapport aux travaux à faire sur la poutre qui a été coupée ?

M. Jérôme DELOIRE l'informe que non, car les entreprises débordent de travail.

- **2025-01-04 / SAUR – convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau**

Dans le cadre d'un marché passé entre la société SAUR et le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) pour l'installation d'un service de télérelève des index des compteurs d'eau du secteur Nord-Ouest du département, la société SAUR a sollicité la commune pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

Celui-ci serait constitué d'une antenne implantée sur le pignon de la mairie déléguée d'Andigné, et d'une armoire dans le bâtiment.

Le système serait relié et alimenté par le compteur communal de ce bâtiment, et ferait l'objet d'une redevance forfaitaire annuelle de la part du concessionnaire de 200 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal,

- **D'approuver** le projet de convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau sur la commune déléguée d'Andigné,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La prochaine commission est programmée le 13 janvier à 18h30.

COMMISSION COMMUNICATION - CULTURE - CITOYENNETÉ - ANIMATION

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Émeline STEINIRGER

En l'absence de Mme Muriel NOIROT en convalescence, Mme Émeline STEINIRGER fait le rapport de la commission qui s'est réunie le 10 décembre dernier à la mairie d'Andigné. La commission a étudié les points suivants :

- Budget Fêtes et manifestations 2025 ;
- Budget communication :
Les montants prévus pour 2025 sont sensiblement identiques à ceux de 2024, hors flamme olympique ;
- Intercommission journée citoyenne :
La date retenue est le 20 janvier 2025, le but étant de relancer la dynamique de cet événement et la mobilisation des habitants, en faisant un brainstorming des idées de chacun ;
- Points divers :
 - Visites du Sénat et de l'Assemblée avec le Comité consultatif des enfants : retours très positifs ;

- Une naissance, un arbre : Au regard des naissances enregistrées fin 2023-2024, 110 sont arbres à planter dans le courant du 1^{er} trimestre 2025. La date est à définir. Le lieu potentiel d'implantation évoqué en commission voirie serait face aux Hommeaux, dans le lotissement Revion.
- Rencontre avec acteurs de la ville : les élus de la commission souhaitent rencontrer le nouveau président de l'Amicale des Pompiers. Ils souhaitent également mettre en place des rencontres mensuelles avec l'Entente des artisans et commerçants.

La prochaine commission est fixée le 20 janvier 2025.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

M. David GEORGET laisse la parole à Mme Marie MELLIER pour la lecture du compte-rendu de la commission.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Marie MELLIER

Mme Marie MELLIER présente les points abordés lors de la commission du 09 décembre dernier :

- **Budget 2025 :**
Travail sur le budget avec différents projets proposés. La commission de janvier permettra de les prioriser en fonction des estimations financières réalisées par les services techniques.
- **Abri-bacs :**
4 abris-bacs bio-déchets ont été installés dans le centre-ville fin novembre, place du Champ de foire, rue du Marché, résidence Les Sources et rue des Tilleuls. L'équipe du service prévention 3Rd'Anjou passera dans les zones concernées par cette mise en place, afin d'expliquer le dispositif, de prendre les inscriptions et d'équiper ceux qui veulent participer. Dans le cadre de l'expérimentation, ce service s'adresse aux habitants actuellement concernés par la collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire, sans extérieur permettant d'installer un composteur.
- **Terrain de football :**
Retour de la commission des terrains et installations sportives : afin de permettre le classement du terrain de football en herbe, les tracés et implantations des buts de football à huit et à onze vont être modifiés dans les prochaines semaines.
- **Andigné :**
Les avancées des modifications des espaces verts devant la mairie ont été faits en lien avec le Comité consultatif des enfants.
- **Une naissance, un arbre :**
La commission a validé la proposition des Services techniques d'implantation des arbres de la prochaine édition, derrière le nouveau quartier de Revion.

La prochaine commission est fixée au 13 janvier 2025 18h30.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Marie-Claude HAMARD

Mme Marie-Claude HAMARD informe que la commission va se réunir jeudi prochain.

Mme Marie-Claude HAMARD souhaite faire un point recensement et transmet la photo des 9 agents recenseurs, en formation cet après-midi à Erdre en Anjou. Elle rencontrera ces agents demain matin à 8

heures lorsqu'ils viendront chercher leur matériel. Les agents recenseurs débiteront par une tournée de reconnaissance dans le but de vérifier les adresses et les numéros jusqu'à mercredi soir, afin de préparer leur carnet de tournée. Puis, jeudi, ils termineront les quelques ajustements nécessaires avant de repartir en formation vendredi. Enfin, ils mettront sous pli tous les documents à distribuer.

Pour les maisons individuelles, en principe il n'y a pas de contact avec les habitants, puisque les agents recenseurs déposeront dans les boîtes aux lettres des documents comportant les codes d'accès pour faire la démarche en ligne. Par contre, les agents recenseurs rencontreront les habitants des immeubles.

Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025, et un point sera fait chaque semaine avec les agents recenseurs. Chaque agent, muni d'une pochette logotée Ville du Lion d'Angers, se présentera avec une carte comportant sa photo d'identité et la signature du Maire.

M. Étienne GLÉMOT demande que la photo des agents recenseurs soit mise en ligne sur le site de la Ville si ce n'est déjà fait.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

Mme Isabelle CHARRAUD indique que la commission s'est retrouvée le 12 décembre dernier pour étudier les points suivants :

- Dispositif Club inclusif :
La commission a réfléchi à la façon de pouvoir encourager les clubs puisque la formation prévue au mois de décembre n'a pas démarré comme cela avait été prévu, faute d'inscrit. La commission a listé les points bloquants au niveau des clubs et des infrastructures pour permettre l'accueil des jeunes en situation de handicap.
- Fête du sport :
Point sur les inscriptions pour la fête du sport du samedi 26 avril 2025.
- Salles de sport :
Difficultés des utilisateurs des salles de sport le soir après l'extinction des lumières. Les adhérents se plaignent que la sortie du parking des Tilleuls est très sombre.
- Divers :
Réflexions et propositions de réponses pour les associations qui ont fait demandes particulières.

Prochaine réunion les 14 et 23 janvier 2025 à 19h00 pour l'étude des demandes de subventions.

Mme Isabelle CHARRAUD soumet ensuite au conseil deux délibérations.

22h32 : M. Arnaud GUEUDET se déporte pour ces deux délibérations.

● 2025-01-06 / CCVHA - Convention numérique scolaire

Depuis 2018, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou met à disposition des équipements informatiques dans les écoles du territoire. Le matériel déployé est destiné à faciliter l'apprentissage des savoirs des écoliers en cohérence avec les programmes scolaires. Ce déploiement est mené en collaboration avec les référents numériques de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

La Communauté de communes est propriétaire des équipements déployés et installés dans les écoles.

Le cadre de cette intervention n'ayant jamais été contractualisé entre la CCVHA et les communes, il est proposé d'en préciser les contours, déjà en œuvre, par le biais de la convention en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le projet de convention numérique scolaire avec la CCVHA en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

● **2025-01-07 / Classes de découverte – demande de subvention**

Par courriers respectifs du 14 novembre 2024 et du 25 novembre 2024, les écoles Edmond Girard et du Sacré Cœur ont formulé une demande de soutien financier à l'organisation de classes de découverte pour leurs élèves en 2025.

Pour l'école Edmond Girard, il s'agit d'un séjour sur le thème des activités physiques et aquatiques, qui se déroulera du lundi 30 juin au vendredi 4 juillet 2025 au Centre de la Rincerie (La Selle Craonnaise), et concernera 51 élèves de niveau CM2.

Pour l'école du Sacré Cœur, il s'agit d'un séjour sur le thème de la découverte du milieu marin, qui se déroulera du lundi 17 mars au vendredi 21 mars 2025 à Préfailles, et concernera 28 élèves de niveau CE2-CM1-CM2, dont 21 lionnais.

Pour les classes de découverte en 2024, un montant de 118,17 € par élève avait été entériné par délibération du 3 juin 2024 pour une semaine de classe de découverte. Il est proposé de porter ce montant à 119,59 €, soit une augmentation de 1,2% correspondant à l'inflation constatée en ce début d'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** une subvention d'un montant de 119,59 € par élève de la commune pour les classes de découverte organisées en 2025 par les écoles du Lion d'Angers, soit :
 - 6 099,09 € pour l'école élémentaire Edmond Girard,
 - 2 511,39 € pour l'école primaire du Sacré Cœur,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22h35 : M. Arnaud GUEUDET réintègre sa place.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Étienne GLÉMOT informe que le tableau des dépenses des commissions n'étant pas prêt pour ce soir, il sera présenté au conseil du mois de mars.

* * * * *

Clôture de la séance à 22h35.

Prochain Conseil Municipal : lundi 03 mars 2025 à 20h30.

* * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT



Le secrétaire de séance,
Émeline STEINIRGER